

604 Vedette matière – Auteur/titre

Définition

Cette zone contient le nom d'un auteur et le titre d'une œuvre étudiée dans la ressource. La zone est structurée comme les zones de liens 4XX, qui permettent d'utiliser soit la technique des zones imbriquées, soit la technique des sous-zones classiques.

Occurrence

Facultative.

Répétable.

Indicateurs

Indicateur 1 blanc Non défini

Indicateur 2 blanc Non défini

(A) Sous-zone(s) : Technique des zones imbriquées

\$1 Données de lien
(Voir les explications dans le Bloc des liens entre notices bibliographiques (4XX).)

(B) Sous-zone(s) : Technique des sous-zones classiques

\$a Élément d'entrée
Nom de la personne, collectivité ou famille ayant la responsabilité principale de l'œuvre mentionnée dans la sous-zone \$t. Si le contenu de cette sous-zone est constitué à partir de plusieurs sous-zones, la ponctuation normalisée doit être utilisée.

Obligatoire

Non répétable.

\$j Subdivision de forme
La description de cette sous-zone se trouve avant celle de la sous-zone \$x.

\$t Titre
Titre sous lequel l'œuvre est connue. Si le contenu de cette sous-zone est constitué à partir de plusieurs sous-zones, la ponctuation normalisée doit être utilisée.

Obligatoire.

Non répétable.

\$j Subdivision de forme
Terme ajouté à une vedette matière pour préciser le(s) type(s) ou genre(s) de ressource. Les établissements qui n'utilisent pas cette subdivision doivent utiliser la sous-zone \$x à la place.

Facultative.

Répétable.

\$x Subdivision de sujet
Terme ajouté à une vedette matière pour préciser le sujet représenté par la vedette matière.

Facultative.

Répétable.

- \$y Subdivision géographique
Terme ajouté à une vedette matière pour indiquer un lieu en relation avec le couple auteur/titre uniforme que la vedette matière représente.
Facultative.
Répétable.
- \$z Subdivision chronologique
Terme ajouté à une vedette matière pour indiquer une période en relation avec le couple auteur/titre uniforme que la vedette matière représente.
Facultative.
Répétable.
- \$2 Code du système d'indexation¹
Identification sous forme codée du système d'où la vedette matière est dérivée. La présence systématique de la sous-zone \$2 dans chaque occurrence de la zone est recommandée. Pour la liste des codes de systèmes, voir l'Annexe G.
Facultative.
Non répétable.
- \$3 Identifiant de la notice d'autorité
Numéro d'identification de la notice d'autorité correspondant à la vedette.
Cette sous-zone s'utilise en liaison avec le format UNIMARC des notices d'autorité, *UNIMARC/A*.
Facultative.
Répétable lorsque plusieurs éléments de la vedette matière correspondent à une notice d'autorité.

Remarque(s) sur le contenu de la zone

Cette zone est utilisée pour saisir le titre d'une œuvre pris comme sujet, lorsque s'exprime par une vedette auteur/titre.

Lorsqu'on utilise la technique des zones imbriquées, le titre de l'œuvre est indiqué dans une zone imbriquée 500 (Titre uniforme). Le code du système d'indexation (\$2), l'identifiant de la notice d'autorité (\$3) et les subdivisions de sujet (\$j, \$x, \$y, \$z) doivent aussi figurer dans la zone imbriquée 500 ou 501². Le nom de l'auteur figure dans une zone imbriquée 7XX (Bloc des responsabilités).

Lorsqu'on utilise la technique des sous-zones classiques, le titre de l'œuvre, le nom de l'auteur et les subdivisions de sujet sont saisis dans des sous-zones différentes.

Zone(s) connexe(s)

- 4XX Bloc des liens avec d'autres notices bibliographiques
- 600 Vedette matière – Nom de personne
- 601 Vedette matière – Nom de collectivité
- 602 Vedette matière – Nom de famille
- 605 Vedette matière – Titre

Quand une personne, une collectivité, une famille ou un titre seul sont le sujet d'une œuvre, on utilise les zones ci-dessus.

¹ NdT : dans la 3^e édition d'*UNIMARC Manual : bibliographic format* (K. G. Saur, 2008), la sous-zone \$2, présente dans les Exemples et dans les Remarque(s) de la zone 604, a été omise dans cette liste de sous-zones.

² NdT : l'imbrication de la zone 501 est autorisée dans une zone 604 même si elle ne fait pas partie des zones dont l'imbrication est autorisée dans les zones du bloc 4XX.

Exemple(s)³

Exemples propres à l'édition française : aucun.

EX 1A ■ Technique des zones imbriquées

604 ## \$1700#1\$aBeethoven,\$bLudwig van,\$f1770-1827.\$150000\$aSymphonies, \$sno. 5, op. 67,\$uC minor\$2lc

EX 1B ■ Technique des sous-zones classiques

604 ## \$aBeethoven, Ludwig van, 1770-1827.\$tSymphonies, no. 5, op. 67, C minor\$2lc
En \$2, le code "lc" représente la liste des vedettes matière de la Bibliothèque du Congrès, LCSH, Library of Congress subject headings.

EX 2A ■ Technique des zones imbriquées

604 ## \$1700#0\$aOvid\$f43B.C. -17 or 18.\$4070\$150001\$aMetamorphoses\$hLiber 2\$2lc

EX 2B ■ Technique des sous-zones classiques

604 ## \$aOvid, 43B.C.-17 or 18.\$tMetamorphoses. Liber 2\$2lc

EX 3A ■ Technique des zones imbriquées

604 ## \$171001\$aUnited States.\$150010\$aConstitution.\$h1st Amendment.\$21c

EX 3B ■ Technique des sous-zones classiques

604 ## \$aUnited States.\$tConstitution. 1st Amendment.\$21c

EX 4A ■ Technique des zones imbriquées

604 ## \$1700#1\$aCervantes Saavedra\$bMiguel de\$f1547-1616\$150001\$aDon Quixote\$jIllustrations\$21c

EX 4B ■ Technique des sous-zones classiques

604 ## \$aCervantes Saavedra, Miguel de, 1547-1616\$tDon Quixote\$xIllustrations\$21c

EX 5A ■ Technique des zones imbriquées

604 ## \$1700#1\$aAquin\$bHubert\$f1925-1977\$150010\$aTrou de mémoire\$2rameau

EX 5B ■ Technique des sous-zones classiques

604 ## \$3456123789\$aAquin, Hubert (1925-1977)\$tTrou de mémoire\$2rameau

EX 6A ■ Technique des zones imbriquées

604 ## \$1700#1\$aProust\$bMarcel\$f1871-1922\$150001\$aÀ la recherche du temps perdu\$xPersonnages\$xDictionnaires\$2rameau

³ NdT : les exemples provenant de catalogues anglo-saxons contiennent la ponctuation prescrite, qui a été saisie et non pas générée par programme comme le veut l'usage français.

EX 6B ■ Technique des sous-zones classiques

604 ## \$311940457\$aProust, Marcel (1871-1922)\$tÀ la recherche du temps
perdu\$312045551\$xPersonnages\$311931877\$xDictionnaires\$2rameau

L'agence de catalogage n'utilise pas la sous-zone \$j comme subdivision de forme. Le \$3 est répété pour indiquer l'identifiant de la notice d'autorité correspondant à chaque élément de la vedette.

Dernière mise à jour : 29 juin 2011.